

On s'abonne à Lyon, chez :
 THÉODORE PITRAT, Libraire,
 rue du Péral;
 et chez BARREAU, rue S. t Dominique;
 LUSY, Libraire, rue Lafont, n^o 20;
 Et chez tous les Directeurs de
 Poste.

Echo de L'Univers,

Journal

L'Écho de l'Univers paraît
 Les Mardi, Jeudi et Samedi.

PRIX :

Trois Mois,	7 fr.
Six Mois,	13
Un An,	24
1 fr. de plus, par trimestre pour l'Étranger.	

De Littérature, Arts et Sciences, et de Commerce;



Par une Société de Gens de Lettres.

La Vérité a besoin d'Echo.

LYON, 19 Septembre 1826.

Le 1^{er} Conseil de guerre, dans sa séance du 15 de ce mois, a condamné, à deux ans de prison, un soldat du 25^e de ligne, pour avoir injurié et outragé trois ecclésiastiques qui passaient près de la caserne. On lui a fait l'application de la loi du 25 mars 1822. Il avait subi deux condamnations antérieures, l'une à un an de prison, l'autre à cinq ans de travaux publics, et il était accusé en même tems d'un délit plus grave, dont le Conseil l'a déclaré absous. Il s'agissait d'insultes et d'offenses envers ses supérieurs.

— Nous avons commis une erreur, en annonçant que Bonnet, prévenu de meurtre sur la personne de la femme Baudrand, avait été arrêté à 4 lieues de Lyon. Cet individu s'est constitué prisonnier. Il soutient qu'il a été provoqué par le jet d'une pierre, que la femme Baudrand lui aurait lancée à la tête, et qu'égaré par la fureur il aurait alors tiré un coup de fusil. L'instruction fera connaître la vérité; mais ce qui pourra surtout éclaircir l'affaire, c'est la déposition de la jeune femme qui accompagnait la victime, et qui a été blessée. On ne manquera pas de lui représenter l'accusé.

— Un jeune homme a été suivi, vendredi dernier, par un filou, qui lui avait vu mettre dans la poche de son habit un sac contenant une petite somme d'argent. Le jeune homme s'étant arrêté pour causer avec une personne de sa connaissance, dans la rue Chalamont, le filou a cru l'instant favora-

ble, a glissé dans la poche une main adroite, et s'est emparé du sac précieux. Le mouvement qu'il a fait a bien été remarqué par le volé, qui s'est mis avec plusieurs passans à la poursuite de l'escroc; mais l'extrême vitesse de ce dernier et l'avance qu'il avait sur ceux qui cherchaient à l'arrêter, ne leur ont pas permis de l'atteindre.

— Le même jour, à cinq heures du soir, une femme âgée de 24 ans, et dont la mise annonçait une ouvrière, a été victime de l'imprudence des bouchers qui ont laissé échapper un bœuf furieux de la boucherie des Terreaux. C'est sur la place des Carmes que l'accident a eu lieu. L'animal qu'échauffait encore la poursuite dont il était l'objet, a enlevé d'un coup de corne la jeune femme dont nous parlons, à la hauteur de près de 10 pieds; elle est retombée sur le pavé horriblement mutilée. Occupée à causer avec une de ses amies, elle n'a pas vu venir le quadrupède dangereux, et n'a pu l'éviter. Déposée dans une pharmacie voisine, son état était si grave, qu'on ne pensait pas qu'elle pût supporter le trajet de l'Hôtel-Dieu. Elle était expirante.

— L'établissement de Bois-Préau, près d'Oullins, tenu par le docteur Jal a trouvé une concurrence redoutable. On sait que ce médecin s'occupe du traitement des déviations de la colonne vertébrale chez les jeunes personnes. Les dames, chargées de l'enseignement au couvent de la Ferrandière, annoncent qu'elles ont pris des mesures pour

traiter les mêmes difformités, et qu'elles ont affecté à leur guérison une partie des vastes bâtimens qu'elles possèdent.

— Dimanche, dans l'après-midi, des enfans s'amusaient sur un bateau dit *Penelle*, amarré sur le Rhône près du pont Charles X. Un d'eux est tombé et a disparu sous les flots; sa casquette seulement a pu être recueillie par un marinier, qui n'a pu découvrir le corps de ce malheureux enfant. Il était âgé de 7 ans environ, et ne savait pas nager.

— Un avis de la Mairie de la Guillotière prévenait, samedi dernier, les amateurs des fêtes *baladoires*, que celle de ce faubourg serait continuée le dimanche 17; ce qui a eu lieu en effet. On le voit; les habitans de la Guillotière sont convaincus de la vérité de cet ancien proverbe : *Il n'y a pas de bonne fête sans lendemain.*

— Les chevaux d'une diligence ont failli écraser, jeudi soir, un enfant qui jouait au milieu de la rue Saint-Dominique: on l'a retiré sain et sauf, avant que son corps ait pu être pris sous les roues.

— On s'entretient du prochain établissement d'une pompe à feu, et du transport du marché de la place Confort sur la place Grenouille, qui serait agrandie au moyen de la démolition de l'île établie entre les petites rades Thomassin et Ferrandière.

— Il existe un projet de transféré

dans le local de l'ancien couvent des Ursulines, rue de la Charité, l'Hôtel-des-Monnaies actuel, qui sera démolie pour percer une nouvelle rue.

— Un journal de cette ville affirme que plusieurs commandes sont venues, ces jours derniers, réveiller notre fabrique de sa profonde léthargie. Notre souhait le plus ardent est de voir cette nouvelle se confirmer.

— On parle du projet qu'auraient les éditeurs du *Précurseur* d'acheter le journal dit *l'Indépendant*. Nous ne garantissons pas toutefois l'exactitude de cette nouvelle, que nous donnons seulement comme un bruit de ville.

— Les droits de navigation sur le Rhône seront perçus, à l'avenir, à raison de dix francs pour chaque bateau chargé de pierres provenant des communes d'Ilyères et de Brennas. C'est le vœu d'une ordonnance royale du 23 juillet dernier, qui vient d'être rendue publique.

— Un placard indique la prochaine adjudication des travaux relatifs à l'établissement de plusieurs puits, pompes et égouts, dans le nouveau quartier des Brotteaux.

— Vendredi dernier, un enfant, pressé entre les roues de deux voitures, sur le Pont-de-Pierre, a failli éprouver le même sort que celui qui a été écrasé, il y a quelques jours, sur le quai S.-Clair.

— Trois ouvriers qui travaillaient à la vidange d'une fosse d'aisance, rue Ferrandière, ont eu leurs vêtements brûlés, par suite de l'explosion du gaz, au moment de l'ouverture de la fosse. De prompts secours les ont mis à l'abri des suites de cet accident.

— La comtesse Célestine de la Rochefoucault est arrivée, à Lyon, samedi dernier.

— Des voleurs ont pénétré, le 15 au matin, dans la chambre d'un officier, logé à l'hôtel du Palais-Royal, et lui ont volé, à côté de son lit, une montre et d'autres objets précieux.

ALBUM LYONNAIS.

L'Indépendant de vendredi dernier

renferme un quatrain, où l'on trouve un vers de treize pieds :

Est-ce un démon caché
Demandait un quidam ! — Eh non, non, répond un Grec.

Il nous semble prouvé qu'en fait de versification le poète de *l'Indépendant* est loin d'être un Grec.

— Mlle Folleville, artiste de notre défunt Grand-théâtre, a débuté, le 4 septembre, à Bruxelles, où elle a obtenu le plus brillant succès. L'acteur Damorceau est aussi engagé pour jouer sur la même scène. Nos amateurs se rappellent encore les applaudissemens qu'il recueillit dans la *Dame Blanche*.

— Le *Journal du Commerce*, après avoir pompeusement annoncé mercredi la représentation au bénéfice de l'acteur *Huguet*, confesse le dimanche que ce dernier a trompé le Public : en ce cas le journaliste était son complice, ou du moins son compère.

— Le même journal, qui a réglé ses comptes avec l'adversaire du sieur Bourlier, annonce le Mémoire d'un cabaretier contre la régie. Nouvelle source de scandale ; mais le gazetier craint que cette affaire ne s'arrange. Quel dommage ! pas la plus petite insertion payée !

CHRONIQUE GÉNÉRALE.

La duchesse de Berri doit parcourir, l'année prochaine, les départemens de la Bretagne.

— Le directeur des ponts-et-chaussées est en tournée d'inspection. Il est parti ces jours derniers de la capitale.

— Un journal annonce que le duc d'Albe est à l'agonie ; ce jeune homme est atteint d'une phthisie pulmonaire.

— La chapelle expiatoire de la rue d'Anjou-St-Honoré, à Paris, est terminée. Elle est construite sur le lieu où furent déposés les restes de Louis XVI et de la Reine, son épouse.

— On cite toujours, parmi les nouveaux projets de loi qui doivent être proposés, le Code pénal militaire. Comme cette législation est toute à refaire, cette loi

sera très-longue. On présume que les Tribunaux militaires qui doivent remplacer les Conseils de guerre, ne seront qu'au nombre de vingt-un, c'est à dire un par division militaire. Les Tribunaux militaires n'auraient de permanens qu'un président, un vice-président, un procureur du Roi militaire (ou capitaine-rapporteur), et un substitut. Les juges seraient pris comme aujourd'hui parmi les officiers et sous-officiers présens, mais tirés au sort, comme les jurés dans les Cours d'assises, au moment de juger.

— M. Lange, statuaire, sculpteur du musée royal du Louvre, se rend à St-Béat, par ordre du gouvernement, pour y inspecter les carrières de marbre statuaire, exploitées par le sieur Laver-Capel. Ce savant artiste n'avait pas vu sa ville natale depuis environ cinquante ans.

— Le roi d'Angleterre habite maintenant un château où la fameuse reine Caroline a fort long-tems fixé son séjour. Voudrait-il se rapprocher, par le souvenir, de cette princesse dont on connaît la vie errante et les aventures singulières ?

— Un incendie a éclaté, le 30 août, à Huster, en Suisse ; il aurait consumé un village en entier, sans les prompts secours qui ont été administrés.

— Un grand nombre d'individus de la province de Kang-Ton, en Chine, ont pris le parti de s'émigrer. Il faut dire que ce sont des gens appartenans aux classes les plus misérables de la société. On ne connaît pas la cause véritable de cette émigration.

— La banque d'Ecosse a décidé qu'à dater du premier octobre prochain elle ne servira plus, à ceux qui lui prêtent des capitaux, qu'un intérêt de trois pour cent. Cette détermination forcera plusieurs capitalistes à retirer leurs fonds, pour en obtenir, dans le commerce, un avantage plus considérable. L'argent dès-lors pourra redevenir abondant.

— Le frère du fameux Robert Wil-son a été victime d'un accident déplorable.

nable : il a été atteint, à la chasse, par un imprudent ami qui l'a blessé mortellement.

— On ne connaît pas encore le jour où aura lieu la cérémonie du couronnement de l'empereur de Russie.

— C'est un amiral qui est chargé de présider la commission de censure établie près le ministre de l'intérieur en Russie.

— Les arrivages de grains à Odessa sont toujours très-considérables ; ils viennent de la Pologne, et, comme ils ont produit un grand encombrement de céréales, on s'empresse de les écoulés.

— Un serpent à deux têtes, tué sur le Caucase par un voyageur, vient d'être apporté à Moscou.

— La petite ville de Belprez (Aude) a été victime d'un orage violent qui a éclaté sur elle, le 3 de ce mois. Dans un clin d'œil elle est devenue le lit d'un fleuve impétueux ; les arbres, les vignes, les guérets nouvellement travaillés, tout a été englouti. Plusieurs villages environnans ont souffert du même fléau.

— M. Eyoard fait entourer à ses frais le jardin botanique de Genève d'une grille en fer.

— Une fièvre catarrhale épidémique règne à Helmond (Pays-Bas). Le nombre des victimes s'augmente tous les jours.

— Le colon Kottiers a parcouru le Levant ; il a visité Rhodes, et a levé cinquante-quatre dessins représentant les monumens les plus remarquables d'Athènes et de Rhodes.

— Nous apprenons qu'à Narbonne les pluies ont non-seulement occasionné beaucoup de rechûtes de fièvres, mais encore qu'elles ont gâté les récoltes qui restaient à y faire. Les raisins qui donnaient les plus belles espérances pourrissent sur souches. Le salicor, qui était abondant, beau et coupé, pourrit en meule et ne pourra être brûlé. La graine de Luzerne pourrit aussi. Les oliviers, récolte importante du pays, promettaient beaucoup de fruits, les brouillards les en ont dé-

poillés. Ces désastres, joints à la modicité des prix des denrées, rendent les propriétaires fort à plaindre.

A Ouveilhan, village près de Narbonne, où plusieurs personnes ont été victimes de ces fièvres, parce qu'elles y sont plus tenaces, on a été obligé d'envoyer des sœurs de la charité pour soigner les malades, et provisoirement d'y établir un hôpital.

Au port de la Nouvelle, le tonnerre tomba, samedi 2 du courant, sur la maison d'un charpentier, qui en a été fort endommagée. Il tordit des chevilles de fer, fondit la chaîne d'une croix suspendue au bas d'un miroir qu'il brisa, et dont il détacha le mercure ; il cribla de trous la planche qui soutenait la glace par derrière. Le Christ fut ensuite trouvé loin de là dans la cour. Quoique le charpentier et toute sa famille fussent au lit quand la foudre éclata, elle ne fit mal à personne ; son épouse en fut tellement effrayée, et elle tomba dans de si fortes convulsions, qu'on fut obligé de mettre en nourrice l'enfant qu'elle allaitait. Au contraire, les autres enfans trouvèrent fort belle la clarté qui éclaira l'appartement.

Heureusement douze ouvriers qui couchaient dans cette maison étaient allés passer le dimanche chez eux.

— Un événement déplorable, qui a eu lieu, le 14 août dernier, a porté le deuil dans une famille de Saint-Chely (Aveyron.) Vers les dix heures du matin, la foudre a éclaté sur la maison du sieur Ricard, pénétré dans la cuisine où se trouvaient plusieurs personnes, tué un enfant de dix ans et un berger de l'âge d'environ 22 ans, et blessé trois autres individus, dont un très-grièvement à la figure, au cou et à la poitrine, sans que ses vêtemens aient été ni déchirés ni brûlés. Par un singulier effet de la foudre, l'enfant a eu les dents cassées ; sa bouche était noire et brûlée ; la tête du berger présentait une blessure ; son chapeau était percé.

L'orage du 26 août a étendu ses ravages sur une grande partie du département, mais principalement sur les arrondissemens de Rhodéz, Espalion et Villefranche. Tout le monde s'accorde sur l'énormité des dégâts causés

par l'inondation et la violence des torrens : les vallées surtout et les terrains en pente ont le plus souffert ; des propriétés ont disparu, d'autres sont ruinées pour long-tems ; plusieurs ayant été dépouillés de leurs terres, ne pourront jamais réparer ces dommages par la culture. Cet affreux désastre réduit à la plus profonde misère un grand nombre de familles, qui n'ont d'autre ressource que la bienfaisance publique et les secours du gouvernement.

— On écrit de Marseille, 15 septembre :

Dimanche dernier, à 10 heures du soir, une dispute s'est engagée, dans la rue Glandevès, entre des matelots corses et napolitains. Le sieur Pascal Olivier, natif d'Anagnin, âgé de 29 ans, passant au moment de la rixe, a reçu plusieurs coups de couteau.

— L'affaire de M. Mercadier, président de l'un des tribunaux d'arrondissement du département de l'Aisne, sera jugée en Chambre du conseil, par la Cour royale d'Amiens, le 13 novembre prochain. On sait que ce magistrat est prévenu d'avoir porté atteinte à sa dignité, en publiant des dénonciations calomnieuses.

TRIBUNAUX.

Par jugement du 30 août dernier, le Tribunal correctionnel d'Agén a condamné les sieurs *Gibert*, *Baudès* et *Lambert*, aubergistes au Port-Sainte-Marie, à 15 jours de prison, 25 fr. d'amende chacun, ainsi qu'aux frais de la procédure, pour avoir laissé jouer le jeu dit *Baccarra* dans leurs établissemens. Ces trois condamnés subissent en ce moment leur peine dans une des prisons d'Agén.

Cette procédure a donné lieu à une accusation d'une nature bien plus sérieuse ; pendant les débats, des jeunes gens appartenant à des familles respectables du département, et qui prenaient une part active à ce jeu, ont été signalés comme ayant fait usage de cartes marquées ; une eau légèrement acidulée, placée au moyen d'une aiguille à des endroits plus ou moins éloignés des angles des cartes, enlevait le poli et servait à les faire reconnaître ; ce moyen peu honnête de forcer la fortune à se déclarer en leur faveur, a été, malheureusement pour ces joueurs, trop tôt reconnu. Grâce à la vigilance de M. le procureur du Roi, ces individus ont été traduits de suite, et sans attendre aucune plainte, devant le Tribunal. Des débats animés, et qui ont duré cinq jours, feront époque dans les

annales de ce barreau, soit à cause de l'affluence prodigieuse des auditeurs, soit par la manière dont les principaux témoins ont déposé.

Après avoir entendu les éloquents plaidoires de MM. Baze, Baradat et Dubernet, le ministère public a proclamé lui-même l'innocence de M. E. d'I, l'un des prévenus; le Tribunal en a acquitté deux autres, et a condamné le quatrième, le sieur M..., à deux ans de prison, à 500 fr. d'amende et à la privation des droits mentionnés en l'article 42 du Code pénal. Le condamné a relevé appel de ce jugement.

Puisse toutefois cet exemple d'une juste sévérité prévenir le retour de ce jeu fatal, qui s'est glissé de la ville dans la campagne, et dont la passion est capable d'entraîner des personnes recommandables par leur naissance et par leur éducation au vice honteux que ce Tribunal vient de flétrir.

VARIÉTÉS.

On se porte en foule aux exercices de MM. Franconi, à Marseille: il y avait une telle affluence, dimanche 10, qu'à quatre heures et demie il ne restait plus de place.

— On écrit de Chambéry :

Dimanche dernier, 10 de ce mois, LL. MM. le Roi et la Reine ont honoré de leur attention, dans leurs appartements, au château Royal de cette ville, les automates de Droz (Henri-Louis-Jacques), le *Pianiste*, l'*Ecrivain* et le *Dessinateur*. Ces admirables chefs-d'œuvre de mécanique, fruits du génie et des talents des célèbres Droz, père et fils, sont peut-être au-dessus de tous les éloges qu'ils ont reçus. On peut voir à ce sujet les intéressants détails que donne madame de Genlis, de l'enfant dessinateur et de la jeune pianiste, dans le second volume des *Veillées du Château*.

— M. Desplas, directeur de l'observatoire de Toulouse, a signalé quelques phénomènes célestes; trois ont eu lieu les 1^{er}, 2 et 7 de ce mois. Voici ceux qui suivront :

Le 18, l'immersion d'une étoile nommée *Lambda* des Poissons éclipsee par la lune, adûs'observer à 6 heures et demie du soir; et son émergence à 7 heures et

demie. Ce phénomène a pu difficilement être sensible à l'œil nu, parce que l'étoile *Lambda* est fort petite.

Le 26, *Vénus* et *Iota* de la Balance seront en conjonction. Ce phénomène sera visible à 6 heures et demie du soir; leur différence en latitude sera de 42.

Le 21, *Mercure* et *Béta* de la Vierge seront en conjonction à 7 heures du matin, et le 31, *Jupiter* et *Mercure* seront aussi en conjonction. Leur différence en latitude sera de 47.

Les occultations des satellites de Jupiter ne pourront point être aperçues dans le mois de septembre.

Le soleil entrera dans le signe de la Balance, le 23 à 2 heures 45 minutes du matin. (*Voyez la connaissance des tems pour l'année 1826.*) Ce sera le commencement de l'automne, tems vrai. Ce n'est donc point à 2 heures 54 minutes, comme on le voit dans l'annuaire.

— Un lord, membre de la chambre des communes, nouvellement élu, ayant refusé d'acquitter les dépenses faites par les électeurs et porteurs de drapeaux et insignes aux élections de Bridwarth, a été attaqué par un aubergiste de ladite ville. Selon ce dernier, sa seigneurie trouvant le compte du plaignant par trop exagéré, l'avait qualifié méchamment de *mémoire d'apothicaire*. Le jury, considérant qu'un candidat élu est trop heureux pour pouvoir refuser de faire quelques petits sacrifices, a condamné le député à payer ledit mémoire *injurieusement qualifié*.

— Le 29 août, à la représentation de *Simple Histoire*, au Gymnase, une dame des galeries jeta un cri terrible en entendant le coup de pistolet qui annonce le duel de lord Frédéric. M. le Léontine a répondu à l'unisson; le garçon de théâtre, qui a tiré le coup, peut se vanter d'avoir mis bien de l'agrément dans son rôle. Un claqueur encore novice a crié *bis*; le chef de peloton l'a consigné pour un mois.

— L'auteur de la *Dame Blanche* et de tant de partitions justement célèbres va recevoir les honneurs de la médaille. La ville de Rouen est autorisée à en faire frapper une à son effigie.

— Mlle Duchesnois donne dans ce moment des représentations à Dijon, où elle a, comme partout, le plus grand succès. Elle a débüté par le rôle de *Phèdre*.

— La Cour d'assises de Londres vient d'être le théâtre d'une petite scène assez amusante. On formait la liste des jurés; plusieurs de ceux qui avaient été appelés s'excusaient par lettres de ne pouvoir paraître pour cause de maladie. Un d'eux vint présenter en personne un papier dans lequel il alléguait une surdité complète. Le lord président lui adressa aussitôt cette question à haute voix: Quel âge avez-vous, mon brave homme? Point de réponse. Même question d'une voix plus haute: même silence; et de même encore une troisième fois, en haussant encore le ton. Hé bien, mon ami, dit le lord président à voix basse, vous êtes exempté de vos fonctions. — Ah! grand merci, milord, s'écria le sourd; et il se mit en devoir de se sauver: on le saisit, et il va être jugé selon toute la rigueur des lois anglaises sur cette matière.

BOURSE DE PARIS.
LYON
1893
COURS AUTHENTIQUE, 16 SEPT.

Cinq pour cent consolidés, Jouissance du 22 Mars 1826. — 98 fr. 85 c. 98 f. 80 c. 75 c. 80 c.
Quatre 1/2 p. 0/0 J. du 22 Mars, Trois pour cent, 66 f. 30 c. 35 c.
Annuités à 4 p. 0/0 J. du 22 Déc.
Action de la banque, 2020 fr.
Obl. de la Ville Paris, J. de Avril, 1395 fr.
Rente de Naples, 75 fr. 60 c.
Rente d'Espagne,
Emprunt royal d'Espagne, 1823. Jouis. de Janvier 1826. — 46 f. 1/2.
Emprunt d'Haiti, 670 f.

THÉÂTRE.

Les deux Cousins, ou encore un Tartufe.
— L'Ambassadeur. — Le Mariage enfantin, ou les Epoux de dix ans.